ENTRE BEAUCE & PERCHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six le 21 septembre, sur convocation adressée le 15 septembre, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis en session ordinaire, à 18h30, à la salle des fêtes de Pontgouin, sous la présidence de Philippe SCHMIT.

Présents : Olivier BARIETY, John BILLARD, Hervé BUISSON, Vincent CARNIS, Jérôme CHABOCHE, Olivier DANIEL, Bertrand DE LACHEISSERIE, Frédéric DELESTRE, Marie-Paule DOS REIS-CABARET, Michelle ELLEAUME, Joël FAUQUET, Claude FERET, David GALLOU, Didier GAUTIER, Pierre GIGOU, Jean-Luc GOIRAND, Frédéric HALLOUIN, Jean-Claude HAY, Laurence HUARD, Sylvianne HUVET, Sylvie JEANNE, Martial LOCHON, Cyril LUCAS, Patrick MARTIN, Eric MASSOT, Jocelyne MENAGER, Alexandra MERCIER, Josette MOUTON, Françoise NIOCHE-SEIGNEURET, Richard PEPIN, Carla PEREIRA, Sébastien POINTEAU, Sylvia PRE, Lydie RENONCET, Marcel RIQUE, Aurélie ROZIER, Bruno SAILLANT, Philippe SCHMIT, Séverin SERGENT (suppléant de Jean-Luc JULIEN), Bruno TARANNE, Sylvie ZWIEBEL.

Pouvoirs : de Eric BRULE à Bruno SAILLANT, Bertrand CHAPPARD à Olivier BARIETY, Nathalie CORDERY à Hervé BUISSON, Laure DE LA RAUDIERE à Philippe SCHMIT, Philippe FORGE à Pierre GIGOU, Catherine FOURBET à Michelle ELLEAUME, Sylvie GAREL à Jean-Claude HAY, Olivier GOGUE à Bruno TARANNE, Jérôme MEUNIER à Lydie RENONCET, Sylvia POUPIN à Carla PEREIRA

Absents excusés : Laurent TAILLAND

Absent : Catherine GALAND, Antony GODE, Philippe MORELLE, Patrick PETREMENT

Nombre de conseillers en exercice : 56
Nombre de conseillers présents : 41
Nombre de conseillers votants : 51

Secrétaire de séance : Sylvie ZWIEBEL

DELIBERATION N°2026-177
RAPPORTS D'ACTIVITES SYNELVA 2025 RELATIFS A LA DISTRIBUTION D'ELECTRICITE, DE GAZ NATUREL ET DE GAZ PROPANE

SYNELVA COLLECTIVES a adressé à la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche les comptes-rendus d'activités 2025 relatifs à la distribution d'électricité, de gaz naturel et de gaz propane qui sont joints à la note de synthèse.

Conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an. L'assemblée délibérante doit ainsi prendre acte de la communication de ce rapport.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB2026-177-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2026
Publication : 01/10/2026

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la communication des rapports annuels de SYNELVA COLLECTIVITES concernant l'exercice 2025 relatifs à la distribution d'électricité, de gaz naturel et de gaz propane.

Pour extrait, certifié conforme
Le Président, Philippe SCHMIT

La secrétaire de séance
Sylvie ZWIEBEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB2026-177-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2026
Publication : 01/10/2026